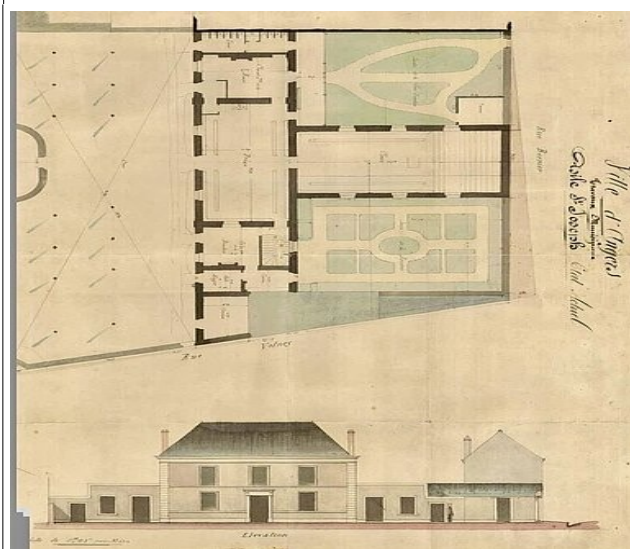


STAGE EN GESTION PROJET

CONSERVATION DES FONDS PATRIMONIAUX

ARCHIVES NATIONALES



1. Présentation des missions des Archives nationales

Le Service à compétence nationale Archives nationales (Scn-An) a pour mission de collecter, classer, inventorier, conserver, restaurer, communiquer et mettre en valeur les archives publiques provenant des administrations centrales de l'État, les archives des notaires de Paris et des fonds privés d'intérêt national.

L'entretien courant des fonds et les traitements curatifs et préventifs s'inscrivent dans la politique plus large de préservation portée par le Scn-An.

Le porteur des projets de conservation matérielle des fonds patrimoniaux, au sein des An, est le Département de la conservation, en charge de la planification des campagnes de conservation-restauration internes et externes, du suivi des interventions et de l'expertise technique nécessaire à la bonne conduite de toutes les opérations.

2. Contexte du stage

Dans le cadre des projets de conservation des fonds patrimoniaux des Archives nationales, le Département de la conservation (Dc) établit chaque année un programme de traitements de conservation préventive, curative et de conservation-restauration visant à garantir la meilleure conservation du patrimoine archivistique dans le temps.

Au sein du Dc, le Service des projets transversaux en conservation (Spt) assure la planification et la conduite des projets de préservation matérielle dont la réalisation est confiée à des prestataires externes qualifiés.

Afin de mener à bien ces travaux externes, le service réalise des chantiers de fonds internes dont le but est l'étude matérielle des documents, en termes de composition du fonds, identification des supports, évaluation des altérations et préconisation des traitements à réaliser.

En particulier, seront à l'étude des **fonds photographiques, reliés et figurés**.

3. Présentation du stage

Dans un contexte professionnel multidisciplinaire et collaboratif, ce stage offre l'opportunité de bénéficier d'une expérience concrète sur le terrain indispensable au développement des compétences nécessaires à la gestion de projets dans le domaine de la préservation du patrimoine.

Encadrés par la cheffe de service et son adjointe, les stagiaires seront amenés à réaliser des missions telles que :

1 – Constat d'état global des fonds, identification des traitements à réaliser, traitements matériels

- Étude de la composition matérielle des fonds, identification des différents type de supports et des actions de conservation à mener
- Saisie informatique des informations collectées
- Traitements matériels de conservation curative et de conservation-restauration

2 – Estimation des coûts d'intervention et planification des opérations sur la durée

Les stagiaires seront amenés à participer à la définition des besoins en termes d'évaluation chiffrée et des durées dans le but de se former à la rédaction des offres dans le cadre des marchés publics en conservation.

4. Durée du stage et déroulement

Le stage se déroulera sur une durée maximale de **six (6) mois**. La durée de ce stage donnera lieu à une **gratification** telle que définie par le Code du travail.

Par ailleurs, il est également possible d'accueillir des stagiaires non gratifiés pour une durée inférieure ou égale à **deux (2) mois**.

Les stagiaires disposent de la faculté de répartir les heures de stage dans la semaine en fonction de leur emploi du temps et des cours à suivre.

5. Lieux de stage

Le stage se déroulera principalement sur le site de Pierrefitte-sur-Seine des Archives nationales, mais des déplacements réguliers sur le site de Paris sont également à prévoir et seront effectués avec les responsables projet en fonction du calendrier des travaux.

6. Conditions de candidature au stage

Tous les candidats stagiaires doivent transmettre par courriel un *curriculum vitae* et une lettre de motivation à l'adresse suivante : projets-externalises.dc.an@culture.gouv.fr.

Un entretien d'évaluation sera proposé aux candidats sélectionnés.